

Mercredi 04 Décembre 2019 - n°236

**Événements** - Notez bien !

**Enseignement supérieur** - Interview Le Monde : « Développer l'enseignement supérieur dans les territoires est un enjeu méritocratique »

**Institutions** - Enquête de SMACL Assurances sur le risque des élus et le bilan du mandat actuel

**Culture** - Nuit de la lecture 2020 : inscriptions jusqu'au 10 décembre

**Urbanisme** - Archéologie préventive, mode d'emploi

**Numérique** - France Très Haut Débit : lancement d'une consultation publique

**Environnement** - Parution d'un guide Agenda 2030

**Patrimoine** - La Région Île-de-France apporte 10 millions d'euros à la restauration de Notre-Dame de Paris

## ÉVÉNEMENTS



### Notez bien !

#### **Mercredi 11 décembre 2019**

- **10h** : Conseil d'administration de *Villes de France*, Issy-les-Moulineaux  
Dans les locaux de Transdev

#### **Mercredi 18 décembre 2019**

- **9h30-12h00** : Commission Politique de la ville et cohésion sociale

Auditorium de l'AMF, 41 quai d'Orsay, Paris 7ème

#### **Mardi 21 janvier 2020**

- **16h** : Conseil d'Administration de *Villes de France*, Paris  
Siège de la SMACL

- **18h** : Cérémonie des vœux de *Villes de France*, Paris  
Siège de la MNT

#### **Elections municipales et communautaires**

15 et 22 mars 2020

#### **Mercredi 3 juin 2020**

Assemblée Générale de *Villes de France*  
Dans les locaux de la Fédération des Caisses d'Épargne

#### **Judi 25 et vendredi 26 juin 2020**

Blois

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



### Interview Le Monde : « Développer l'enseignement supérieur dans les territoires est un enjeu méritocratique »

Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de l'association *Villes de France* plaide pour une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en emplois dans les territoires.

#### La concentration dans les métropoles de l'enseignement supérieur vide-t-elle les villes petites et moyennes de leur jeunesse ?

*L'enseignement supérieur dans les villes moyennes est une formidable chance, et la jeunesse est un élément d'attractivité déterminant. J'observe une dynamique positive ces dernières années. Deux cent dix-huit des 222 villes du programme « Action cœur de ville » – qui vise à améliorer les conditions de vie et à conforter le rôle moteur des villes moyennes dans le développement du territoire – ont un pôle d'enseignement supérieur. Ce qui ne représente pas moins de 410 000 étudiants et 350 millions d'euros investis par le bloc communal entre 2015 et 2017. Les formations proposées dans nos villes sont bien souvent le premier pas vers un parcours complet qui peut se conclure dans un établissement d'une métropole. Cette formation de proximité permet aussi à certains étudiants d'accéder à l'enseignement supérieur et à une formation de qualité ; c'est un enjeu de méritocratie qui est au cœur de notre pacte républicain.*

#### N'est-ce pas aller à contresens que de vouloir tisser, sur les territoires, un réseau plus serré de grandes écoles ?

*Si nous plaidons au sein de notre association pour un renforcement de l'offre de formation de proximité, c'est justement parce qu'il y a un enjeu de méritocratie, mais également une demande forte de nos concitoyens et des entreprises locales qui expriment des besoins en compétences. Nous devons travailler à une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins en emplois de nos territoires, au moyen, par exemple, de la mise en place de formations courtes. Par ailleurs, la qualité de vie, le coût de la vie moins prohibitif que dans les grands centres urbains en font des arguments de poids pour les établissements d'enseignement supérieur, et en particulier les grandes écoles qui, depuis quelques années, mènent une politique d'installation dans les villes moyennes.*

#### Les entreprises en région sont-elles en panne de jeunes formés à la spécificité de leurs métiers ?

*Nos entreprises ont souvent des difficultés à trouver les compétences dont elles ont besoin, et c'est tout l'intérêt d'une offre de formation de proximité qui leur permet d'entretenir des échanges avec les établissements. Le dialogue entre entreprises et formations doit être permanent et se situer au plus près des territoires.*

#### Pourquoi les collectivités se tournent-elles vers les établissements privés ?

*Les collectivités se tournent vers les acteurs volontaires. Il se trouve qu'il s'agit souvent d'établissements privés, mais pas uniquement. De nombreuses villes moyennes ont aussi renforcé ces derniers temps leur antenne universitaire par une offre enrichie. Cette dynamique, nous comptons l'accentuer avec « Action Cœur de ville » qui permet aussi de répondre à des enjeux connexes : logement étudiant, mobilités, mise en valeur du patrimoine universitaire.*

## INSTITUTIONS

RAPPORT DE RÉSULTATS

### Le risque des élus et le bilan du mandat actuel

### Enquête de SMACL Assurances sur le risque des élus et le bilan du mandat actuel

À quelques mois des élections municipales, SMACL Assurances, Infopro Digital Etudes et le Courrier des Maires ont présenté lors du Salon des Maires une étude exclusive pour mieux appréhender la perception des élus vis-à-vis de leurs risques et responsabilités, et dresser un premier bilan de leur mandat. Champ vaste et évolutif, les risques liés au mandat sont une des préoccupations

majeures des élus, tout comme leurs responsabilités au quotidien. À quelques mois des élections municipales, il semblait essentiel d'interroger les élus locaux sur la perception de leurs risques et leurs outils pour les maîtriser, en vue d'adapter si besoin, l'offre de protection personnelle de SMACL Assurances aux futurs maires. Les réponses de cette étude sont riches d'enseignements. Conscients de leurs risques, les élus doivent faire face à des responsabilités croissantes. Pour autant ils qualifient leur bilan de positif et sont prêts pour la moitié d'entre eux à se représenter pour mener à bien des projets structurants pour leur commune. Une belle preuve d'engagement...

[Lire l'étude de SMACL Assurance](#)

## CULTURE



### Nuit de la lecture 2020 : inscriptions jusqu'au 10 décembre

Placée sous le signe des partages, la 4e édition de la Nuit de la lecture aura lieu samedi 18 janvier 2020. Lancée en 2017 à l'initiative du ministère de la Culture, la Nuit de la lecture a pour objectif de célébrer la lecture sous toutes ses formes. *Villes de France* est partenaire de cette édition. Samedi 18 janvier 2020, les différents acteurs du livre sont ainsi appelés à participer à cette 4e édition de la

Nuit de la lecture, en organisant des événements, animations, lectures, rencontres avec des auteurs, jeux-concours et autres chasses au trésor...

Cette année, la Nuit de la lecture sera placée sous le signe des partages :

- transmissions par les professionnels de leurs connaissances et de leur goût du livre ;
- échanges entre lecteurs : plaisir de lire et idées de lecture ;
- multiples formes de lecture : partager la lecture à voix haute, en musique, dans le noir...
- la lecture comme fenêtre sur le monde, comme moyen de découverte ou de rencontre des cultures.

[Pour s'inscrire, commander un kit de communication, demander des chèques Lire.](#)

## URBANISME



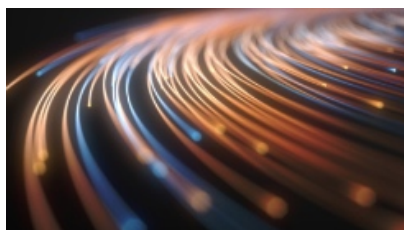
### Archéologie préventive, mode d'emploi

Le service régional de l'archéologie de la DRAC Hauts-de-France publie une plaquette intitulée « *Archéologie préventive, mode d'emploi* ». De manière synthétique et illustrée de photos d'opérations archéologiques des Hauts-de-France, cette brochure présente la législation et les procédures de l'archéologie préventive. L'objectif de ce document est de faire connaître et de rendre accessibles la législation et la réglementation de l'archéologie préventive.

Les procédures sont présentées de manière synthétique, afin de constituer un outil pratique pour les archéologues et leurs partenaires, et l'ensemble de la population. Cette brochure méthodologique revient sur les différentes étapes des procédures de l'archéologie préventive : réception et instruction d'un dossier d'aménagement par l'État, absence de prescription ou prescription d'un diagnostic ou autre type de prescription (fouilles ou modification du projet d'aménagement), réalisation du diagnostic et réception du rapport de diagnostic par l'État, absence de prescription ou prescription d'une fouille ou modification du projet d'aménagement, réalisation de la fouille préventive, libération du terrain et enfin, la réception du rapport de fouille et du mobilier archéologique par l'État et valorisation des connaissances.

[Télécharger le document](#)

## NUMÉRIQUE



### France Très Haut Débit : lancement d'une consultation publique

Une consultation publique a été lancée sur un nouveau cahier des charges pour le financement des réseaux d'initiative publique dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. En janvier 2020 sera réouvert le guichet de financement du Plan France Très Haut débit. Au 30 septembre 2019, 16,7 millions de locaux étaient éligibles aux offres de fibre optique jusqu'à l'abonné, soit une hausse de 34% en

un an. Le financement des projets sera assuré par les sommes non dépensées d'ici à 2022 sur l'enveloppe de 3,3 milliards d'euros consacrée par l'Etat au Plan France Très Haut Débit.

[Accéder à la consultation](#)

## ENVIRONNEMENT



### Parution d'un guide Agenda 2030

Le Comité 21 et ses partenaires dont *Villes de France* ont publié, à l'occasion du Congrès des maires, le guide pratique « *Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises* ». Il propose des pistes très concrètes pour décliner localement les Objectifs de développement durable (ODD). Ce guide se divise en 4 parties distinctes : une présentation et contextualisation de l'Agenda 2030, une analyse croisée entre les compétences des 4 niveaux de collectivités

françaises et les 17 ODD, une partie avec 17 fiches pour creuser chaque ODD et ses cibles, et enfin une partie avec des retours d'expériences et témoignages de plusieurs niveaux de collectivités pionnières. La ville de Niort fait notamment partie de ces villes à l'avant-garde sur les objectifs de développement durable. Les partenaires du guide sont outre le Comité 21, l'Association *Villes de France*, l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), l'Association des petites villes de France (APVF), la Banque des Territoires, le Cerema, Cités Unies France, la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), Le Rameau, le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), l'Association nationale Notre village, le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) et Régions de France.

[Accéder au guide](#)

## PATRIMOINE



### La Région Île-de-France apporte 10 millions d'euros à la restauration de Notre-Dame de Paris

Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, et Monseigneur Michel Aupetit, Président de la Fondation Notre Dame, ont signé le 4 décembre 2019, à l'occasion d'une conférence de presse, la convention entre la Région et la Fondation Notre Dame en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris, entérinant l'attribution d'une subvention régionale de 10 millions d'euros pour les

travaux d'urgence de la cathédrale. Valérie Pécresse avait exprimé le lendemain de l'incendie de la cathédrale son souhait que la Région apporte un soutien de 10 M€ à la restauration de Notre-Dame. Le rapport relatif à la contribution de la Région Île-de-France aux travaux d'urgence pour la restauration de la Cathédrale Notre-Dame a été soumis au vote du Conseil régional, réuni en séance plénière, qui l'a adopté le 22 novembre 2019. Ces travaux d'urgence visent à sécuriser la voûte et à mettre hors d'eau l'édifice. L'objectif de cette phase est d'aboutir à l'installation du parapluie – toit provisoire de la cathédrale – pour permettre la réalisation de la suite de l'opération dans les meilleures conditions. Au titre de son Fonds Cathédrale de Paris, la Fondation Notre Dame a recueilli entre le lendemain de l'incendie et le 4 décembre 49 M€ de dons. Le total des dons déjà reçus et des promesses de dons qui seront concrétisées est de l'ordre de 370 M€, dont 100 M€ de François Pinault et François-Henri Pinault et 200 M€ de Bernard Arnault et sa famille et du groupe LVMH. Déjà 31 M€ ont été reversés au Ministère de la Culture par la Fondation Notre Dame, afin de participer aux travaux de sécurisation du chantier et de consolidation de la cathédrale. Le budget actualisé de cette phase jusqu'à juin 2020 est de 85 M€. Mais le montant total nécessaire à la restauration de la cathédrale demeure inconnu puisque c'est à la fin de l'année 2020 que le diagnostic final pourra être établi.

[En savoir plus](#)

Édité par **Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Céline Juteau, Armand Pinoteau,  
Jean-Sébastien Sauvourel  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi